



**Compte rendu des décisions prises lors de la
3ème réunion plénière du Conseil Municipal
du 09 juillet 2020**

Le Conseil Municipal :

1	Approuve à l'unanimité	<p><u>Approbation du procès-verbal de la 2ème séance du Conseil Municipal</u></p> <p>le procès-verbal de la 2ème séance du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020</p>																																																						
2		<p><u>Approbation du Compte de Gestion 2019</u></p> <p>1) CONSTATE comme suit</p> <p>le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice 2019 pour les opérations comptable de la classe 4 « comptes de tiers » et la classe 5 « comptes financiers » (<i>classes qui ne se retrouvent pas dans le compte administratif de l'ordonnateur</i>)</p> <p>- pour le budget principal</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">solde en début de gestion</th> <th colspan="2">opérations constatées au cours de la gestion</th> <th colspan="2">soldes à la clôture de gestion</th> </tr> <tr> <th>débiteurs</th> <th>créditeurs</th> <th>débiteurs</th> <th>créditeurs</th> <th>débiteurs</th> <th>créditeurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>classe 4</td> <td style="text-align: right;">1 195 581.40</td> <td style="text-align: right;">2 356 786.94</td> <td style="text-align: right;">86 232 143.67</td> <td style="text-align: right;">87 701 438.13</td> <td style="text-align: right;">2 270 984.19</td> <td style="text-align: right;">3 740 278.65</td> </tr> <tr> <td>classe 5</td> <td style="text-align: right;">1 600 193.33</td> <td style="text-align: right;">800 000.00</td> <td style="text-align: right;">66 346 609.50</td> <td style="text-align: right;">63 040 934.41</td> <td style="text-align: right;">3 305 675.09</td> <td style="text-align: right;">0.00</td> </tr> </tbody> </table> <p>- pour le budget annexe de l'eau</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">solde en début de gestion</th> <th colspan="2">opérations constatées au cours de la gestion</th> <th colspan="2">soldes à la clôture de gestion</th> </tr> <tr> <th>débiteurs</th> <th>créditeurs</th> <th>débiteurs</th> <th>créditeurs</th> <th>débiteurs</th> <th>créditeurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>classe 4</td> <td style="text-align: right;">501 734.05</td> <td style="text-align: right;">137 266.14</td> <td style="text-align: right;">3 422 583.47</td> <td style="text-align: right;">2 883 949.80</td> <td style="text-align: right;">949 189.89</td> <td style="text-align: right;">410 556.22</td> </tr> <tr> <td>classe 5</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> <td style="text-align: right;">300 700.46</td> <td style="text-align: right;">300 700.46</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> </tbody> </table>		solde en début de gestion		opérations constatées au cours de la gestion		soldes à la clôture de gestion		débiteurs	créditeurs	débiteurs	créditeurs	débiteurs	créditeurs	classe 4	1 195 581.40	2 356 786.94	86 232 143.67	87 701 438.13	2 270 984.19	3 740 278.65	classe 5	1 600 193.33	800 000.00	66 346 609.50	63 040 934.41	3 305 675.09	0.00		solde en début de gestion		opérations constatées au cours de la gestion		soldes à la clôture de gestion		débiteurs	créditeurs	débiteurs	créditeurs	débiteurs	créditeurs	classe 4	501 734.05	137 266.14	3 422 583.47	2 883 949.80	949 189.89	410 556.22	classe 5	0,00	0,00	300 700.46	300 700.46	0,00	0,00
	solde en début de gestion			opérations constatées au cours de la gestion		soldes à la clôture de gestion																																																		
	débiteurs	créditeurs	débiteurs	créditeurs	débiteurs	créditeurs																																																		
classe 4	1 195 581.40	2 356 786.94	86 232 143.67	87 701 438.13	2 270 984.19	3 740 278.65																																																		
classe 5	1 600 193.33	800 000.00	66 346 609.50	63 040 934.41	3 305 675.09	0.00																																																		
	solde en début de gestion		opérations constatées au cours de la gestion		soldes à la clôture de gestion																																																			
	débiteurs	créditeurs	débiteurs	créditeurs	débiteurs	créditeurs																																																		
classe 4	501 734.05	137 266.14	3 422 583.47	2 883 949.80	949 189.89	410 556.22																																																		
classe 5	0,00	0,00	300 700.46	300 700.46	0,00	0,00																																																		

- pour le budget annexe des parcs de stationnement

	solde en début de gestion		opérations constatées au cours de la gestion		soldes à la clôture de gestion	
	débiteurs	créditeurs	débiteurs	créditeurs	débiteurs	créditeurs
classe 4	398 262.53	380 751.72	2 182 927.65	2 211 994.57	94 568.22	123 635.14
classe 5	0,00	0,00	74 195.44	74 195.44	0,00	0,00

- pour le budget annexe des forêts communales

	solde en début de gestion		opérations constatées au cours de la gestion		soldes à la clôture de gestion	
	débiteurs	créditeurs	débiteurs	créditeurs	débiteurs	créditeurs
classe 4	52 947.23	35 946.32	736 257.43	681 833.79	106 257.52	51 833.88
classe 5	0,00	0,00	3 777.00	3 777.00	0,00	0,00

- pour le budget annexe des lotissements

	solde en début de gestion		opérations constatées au cours de la gestion		soldes à la clôture de gestion	
	débiteurs	créditeurs	débiteurs	créditeurs	débiteurs	créditeurs
classe 4	603 481.56	186 071.12	1 778 720.47	1 346 367.06	447 530.41	15 177.00
classe 5	0,00	0,00	294 245.32	294 245.32	0,00	0,00

2) CONSTATE comme suit

Les résultats d'exécution des différents comptes par section budgétaire :

- pour le budget principal

	Résultat de clôture 2018		Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019		Résultat de clôture 2019 hors RAR	
	déficit	excédent	Part affectée à l'investissement	déficit	excédent	déficit	excédent
Investissem.	4 863 642.62				3 407 579.21	1 456 063.41	
Fonctionn.		3 992 788.47	-1 199 477.00	85 688.29			2 707 623.18
Total	870 854.15		-1 199 477.00		3 321 890.92		1 251 559.77

Du fait du transfert de l'assainissement à la CASC au 31/12/2017, des intégrations de résultats par opération non budgétaire ont été prises en compte par la Trésorerie Municipale en fin d'année 2018 et figurant au compte de gestion : en investissement pour un montant de 11 555.50 € et en fonctionnement pour un montant de 272 333.71 € soit un total de 283 889.21 €.

- pour le budget annexe de l'eau

	Résultat de clôture 2018		Exercice 2019 Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019		Résultat de clôture 2019	
	déficit	excédent		déficit	excédent	déficit	excédent
Investissem.		219 589.98		316 332.72		96 742.74	
Fonctionn.		144 573.35			490 600.01		635 173.36
Total		364 163.33			174 267.29		538 430.62

- pour le budget annexe des parcs de stationnement

	Résultat de clôture 2018		Exercice 2019 Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019		Résultat de clôture 2019	
	déficit	excédent		déficit	excédent	déficit	excédent
Investissem.	49 353.60			57 471.25		106 824.85	
Fonctionn.		22 065.44	22 065.44		33 030.09		33 030.09
Total	27 288.16		22 065.44	24 441.16		73 794.76	

- pour le budget annexe des forêts communales

	Résultat de clôture 2018		Exercice 2019 Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019		Résultat de clôture 2019	
	déficit	excédent		déficit	excédent	déficit	excédent
Investissem.	5 082.42			2 820.37		7 902.79	
Fonctionn.		22 083.33	5 082.42		45 325.52		62 326.43
Total		17 000.91	5 082.42		42 505.15		54 423.64

- pour le budget annexe des lotissements

	Résultat de clôture 2018		Exercice 2019 Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019		Résultat de clôture 2019	
	déficit	excédent		déficit	excédent	déficit	excédent
Investissem.	1 432 463.33			294 245.32		1 726 708.65	
Fonctionn.		1 849 873.77			309 188.29		2 159 062.06
Total		417 410.44			14 942.97		432 353.41

- cumuls des soldes et résultat cumulé du budget principal et des budgets annexes

	Résultat de clôture 2018		Exercice 2019 Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019		Résultat de clôture 2019	
	déficit	excédent		déficit	excédent	déficit	excédent
Investissem.	6 130 951.99			2 736 705.55	3 394 242.44		
Fonctionn.		6 031 384.36		792 455.62		5 597 215.12	
Total	99 567.63		1 226 624.86	3 529 161.17		2 202 972.68	

3) DECLARE

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

4) APPROUVE SOUS 4 ABSTENTIONS

le compte de gestion 2019 du comptable, dont les écritures sont en tous points identiques à celles du compte administratif de l'ordonnateur.

3

Vote du Compte Administratif 2019

APPROUVE

Le Compte administratif 2019 et ses annexes se résumant de la manière suivante :

Pour le budget principal

APPROUVE SOUS 4 ABSTENTIONS

- Fonctionnement :
 - Reprise du résultat de clôture de l'exercice précédent.....2 520 977.76 €
 - Résultat de l'exercice - 85 688.29 €
 - Cumuls des résultats, à affecter2 435 289.47 €

- Investissement :
 - Résultat de clôture de l'exercice (hors reports) -1 467 618,91 €
 - Solde des restes à réaliser dépenses/recettes -158 543.90 €
 - Solde d'exécution (restes à réaliser inclus) -1 626 162.81 €

Il est communiqué aux membres du Conseil Municipal les informations suivantes concernant plus précisément les annexes relatives à la dette :

- Encaissement des 2 emprunts suivants en 2019
 - > emprunt n°435 d'un montant de 3 500 000 € souscrit au 10/01/2019 auprès de Arkéa groupe Crédit Mutuel, d'une durée de 15 ans au taux fixe de 1,23% avec une périodicité trimestrielle et un mode d'amortissement linéaire.
 - > emprunt n°436 d'un montant de 3 500 000 € souscrit au 31/10/2019 auprès de la Société Générale, d'une durée de 15 ans au taux fixe de 0,40% avec une périodicité trimestrielle et un mode d'amortissement trimestriel linéaire.

- Souscription d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 €
 - > auprès de la Banque Postale pour la période du 29 juillet 2019 au 27 juillet 2020, avec commission d'engagement de 1.10% et sans commission de non utilisation. Indexée sur Eonia avec marge de 0,41%.

Pour le budget annexe de l'eau

APPROUVE SOUS 2 ABSTENTIONS

- Fonctionnement :
 - Reprise du résultat de clôture de l'exercice précédent 144 573.35 €
 - Résultat de l'exercice 490 600.01 €
 - Cumuls des résultats 635 173.36 €

- Investissement :
 - Résultat de clôture de l'exercice (hors reports) - 96 742.74 €
 - Solde des restes à réaliser dépenses/recettes 0 €
 - Solde d'exécution (restes à réaliser inclus) - 96 742.74 €

Pour le budget annexe des parcs de stationnement

APPROUVE SOUS 1 ABSTENTION

- Fonctionnement :
 - Reprise du résultat de clôture de l'exercice précédent 0 €
 - Résultat de l'exercice 33 030.09 €
 - Cumuls des résultats, à affecter 33 030.09 €

- Investissement :
 - Résultat de clôture de l'exercice (hors reports) -106 824.85 €
 - Solde des restes à réaliser dépenses/recettes -29 657,48 €
 - Solde d'exécution (restes à réaliser inclus) -136 482.33 €

Pour le budget annexe des forêts communales

APPROUVE SOUS 1 ABSTENTION

- Fonctionnement
 - Reprise du résultat de clôture de l'exercice précédent 17 000.91 €
 - Résultat de l'exercice 45 325.52 €
 - Cumuls des résultats, à affecter 62 326.43 €

- Investissement :
 - Résultat de clôture de l'exercice (hors reports) -7 902.79 €
 - Solde des restes à réaliser dépenses/recettes 0,00 €
 - Solde d'exécution (restes à réaliser inclus) -7 902.79 €

Pour le budget annexe des lotissements

APPROUVE SOUS 1 ABSTENTION

- Fonctionnement :
 - Reprise du résultat de clôture de l'exercice précédent 1 849 873.77 €
 - Résultat de l'exercice 309 188.29 €
 - Cumuls des résultats, reports inclus 2 159 062.06 €

- Investissement :
 - Résultat de clôture de l'exercice (hors reports) -294 245.32 €
 - Solde des restes à réaliser dépenses/recettes 0.00 €
 - Solde d'exécution (restes à réaliser inclus) -1 726 708.65 €

2) CONSTATE

les identités de valeurs de la comptabilité principale et des comptabilités annexes avec le compte de gestion du trésorier municipal

3) RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser

4) ARRETE

Les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4

Affectation des résultats 2019

Décide sous 1 abstention

- a) la reprise partielle ou totale dès le vote du budget primitif 2020, des soldes d'exécution de l'exercice 2019, constatés lors du vote du compte administratif 2019, comme ci-dessous,
- b) d'affecter les résultats de l'exercice 2019, le cas échéant, et de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires comme suit :

Pour le budget principal

Décide sous 1 abstention

Excédent de fonctionnement au 31/12/2019 sans restes à réaliser (RAR) 2 707 623.18 €

Cet excédent tient compte de la reprise du résultat du budget annexe assainissement transféré à la CASC au 31/12/2018 (délibérations du 08/07/2019 et 21/01/2020).

Solde d'investissement au 31/12/2019, avant RAR	-1 456 063.41 €
❖ RAR en dépenses	1 092 468.21 €
❖ RAR en recettes	933 924.31 €

Solde d'investissement au 31/12/2019, après RAR	-1 614 607.31 €
---	-----------------

L'excédent de fonctionnement de 2 707 623.18 € est affecté à la couverture du solde d'investissement après RAR à hauteur 1 614 607.31 € (compte 1068), il reste ainsi un montant de 1 093 015.87 €, conservé en report à nouveau de la section de fonctionnement.

Pour le budget parcs de stationnement

Décide sous 1 abstention

- Excédent de fonctionnement au 31/12/2019 sans restes à réaliser (RAR)	33 030,09 €
---	-------------

Solde d'investissement au 31/12/2019, avant RAR	- 106 824,85 €
❖ RAR en dépenses	29 657,48 €
❖ RAR en recettes	0,00 €

- Solde d'investissement au 31/12/2019, après RAR	-136 482,33 €
---	---------------

L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du solde d'investissement après RAR à hauteur de 33 030,09 € (compte 1068). Le report à nouveau de la section de fonctionnement est porté à 0,00 (compte 002)

Le déficit d'investissement hors RAR de 106 824,85 € (compte 001) est conservé en report à nouveau des sections.

Pour le budget forêts communales

Décide sous 1 abstention

- Excédent de fonctionnement au 31/12/2019 sans restes à réaliser (RAR)	62 326,43 €
Solde d'investissement au 31/12/2019, avant RAR	-7 902,79 €
❖ RAR en dépenses	0,00 €
❖ RAR en recettes	0,00 €
- Solde d'investissement au 31/12/2019, après RAR	-7 902,79 €

L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du solde d'investissement après RAR à hauteur de 7 902,79 € (compte 1068).

L'excédent de fonctionnement après affectation, d'un montant de 54 423,64 € est conservé en report à nouveau de la section de fonctionnement (compte 002)

Le déficit d'investissement hors RAR, d'un montant de 7 902,79 € est conservé en report à nouveau de la section d'investissement (compte 001).

Pour le budget des lotissements

Décide sous 1 abstention

- Excédent de fonctionnement au 31/12/2019 sans restes à réaliser (RAR)	2 159 062,06 €
Solde d'investissement au 31/12/2019, avant RAR	- 1 726 708,65 €
❖ RAR en dépenses	0,00 €
❖ RAR en recettes	0,00 €
- Solde d'investissement au 31/12/2019, après RAR	- 1 726 708,65€

La règle d'affectation des résultats pour les budgets annexes des lotissements précise que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'un report destiné à financer les opérations de l'exercice suivant, il n'y a donc pas lieu d'effectuer de virement des excédents de fonctionnement vers la section d'investissement.

5

**Décide
sous 1
abstention**

Situation des AP/CP en cours

- de prendre acte de la situation des AP/CP en cours au 31/12/2019
- de voter les crédits de paiement 2020 qui seront inscrits au BP2020, comme suit :

Mise en accessibilité des bâtiments municipaux :

Montant de l'AP/CP :.....	4 303 284.54 €
Cumul dépenses réalisées au 31/12/2019	2 199 258.53 €
Cumul recettes réalisées au 31/12/2019 :	264 335.09 €
Crédits de paiement 2020 :	47 449.31 €

Rénovation thermique – travaux d'économie d'énergie :

Montant de l'AP/CP : 1 403 797.69 €
Cumul dépenses réalisées au 31/12/2019 : 1 058 183.66 €
Cumul recettes réalisées au 31/12/2019 : 204 276.86 €
Crédits de paiement 2020 : 0 €

Réhabilitation de l'école de la Cité :

Montant de l'AP/CP : 3 150 000 €
Cumul dépenses réalisées au 31/12/2019 : 1 444 688.38 €
Cumul recettes réalisées au 31/12/2019 : 55 350 €
Crédits de paiement 2020 : 1 550 000 €

Espaces partagés du centre-ville :

AP/CP clôturée au 31/12/2019.

6

Décide
à
l'unanimité

Contrat de Ville – attribution des participations 2020

- d'attribuer les subventions suivantes :

➤ Mission Locale d'Insertion de Sarreguemines

- La tête de l'emploi : 4 500 €
- Rencontres de l'alternance : 5 500 €
- Maux d'écrits : 1 500 €
- Accès au sport, à la culture et à la citoyenneté : 1 500 €
- Regards sur les métiers : 2 000 €
- Petits déjeuners débats : connaissance du bassin d'emploi : 1 000 €
- L'éco consommation dans le logement 1 000 €
- Formation SST et habilitations électriques 2 000 €
- Mobilité des jeunes des quartiers de la politique de la ville : 4 500 €

TOTAL : 23 500 €

➤ **Equipe de Prévention Spécialisée - CMSEA**

- En route vers l'emploi : 600 €
- Parents jeunes pour des liens renforcés : 1 300 €
- « Sportez-nous »: 800 €
- « Cuisin'ons nous » 550 €

TOTAL : 3 250 €

➤ **Centre Socioculturel**

- Actions familiales : 3 000 €
- Ouverture à la diversité sociale et culturelle : 1 800 €
- Hors les murs 2 594 €
- Ateliers d'expression artistiques, culturels et sportifs 2 220 €
- Prévention Santé Jeunesse 2 220 €
- Espaces et animation vacances jeunesse : 2 000 €
- Actions pour la citoyenneté : 500 €

TOTAL : 14 334 €

➤ **Ludothèque Beausoleil**

- Atelier d'éveil au plaisir de lire : 17 000 €
- Jeu en cité : 6 000 €

TOTAL : 23 000 €

➤ **Cap Emploi**

- Actions vers l'emploi : 9 000 €

TOTAL : 9 000 €

➤ **ASS Lutte**

- Formation des jeunes athlètes 1 000 €
- Jeunes espoirs J.O Paris 2024 2 500 €

TOTAL : 3 500 €

➤ **Football Club de Beausoleil**

- Actions liées à la citoyenneté : 500 €

TOTAL : 500 €

➤ **Aux Arts Etc**

- Costumes échasses : 2 000 €

TOTAL : 2 000 €

➤ **CIDFF Moselle**

- Ateliers d'accès à l'autonomie des jeunes : 350 €
- L'accès au droit des détenus 800 €

TOTAL : 1 150 €

➤ **Association Proximité**

- Point rencontre : 2 000 €

TOTAL : 2 000 €

TOTAL GENERAL : 82 234 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020 sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65744 (Animations - Politique de la Ville).

7	Décide à l'unanimité	<p><u>Programme de Réussite Educative – attribution des subventions 2020</u></p> <p>- dans le cadre du projet de réussite éducative, d'attribuer les subventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ludothèque Beausoleil : <ul style="list-style-type: none"> - L'école du jeu : 3 589 € <p>TOTAL : 3 589 €</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Centre socioculturel : <ul style="list-style-type: none"> - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) « Élémentaire » : 16 806 € - Coup de Pouce <p>TOTAL : 16 806 €</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ CMSEA (Accompagnement des collégiens) : <p>Subvention : 3 815 €</p> <p>TOTAL : 3 815 €</p> <p>TOTAL GENERAL : 24 210 €</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020 sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65744 (Animations - Politique de la Ville).</p>
8	Décide à l'unanimité	<p><u>Contrat Enfance Jeunesse - attribution des subventions 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'attribuer la subvention d'un montant de 18 532 € à l'Association du Foyer Culturel, sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus, - d'attribuer la subvention d'un montant de 8 787 € à l'Association Riv' Droite Centre Socioculturel, sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus, - pour les projets éligibles, de solliciter la participation de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département, de la Région et de toute collectivité ou Etablissement Public ou Privé susceptible d'intervenir sur ce champ.
9	Décide à l'unanimité	<p><u>Attribution des subventions aux associations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de voter l'attribution des subventions municipales 2020 arrêté à la somme 2 929 642 €, - d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les conventions afférentes.

Vote du Budget Primitif 2020**1) de voter les différents budgets comme suit :**

- Les budgets sont votés par nature au niveau du chapitre.
- Les équilibres budgétaires des budgets primitifs pour 2020 comportant les résultats de fonctionnement reportés, les soldes d'exécution d'investissement reportés, les restes à réaliser de l'exercice précédent et l'affectation des résultats sont ainsi arrêtés :

a) Budget principal

- investissement	11 795 468,14 €
- fonctionnement	28 760 848,02 €

==> DECISION PRISE SOUS 0 VOTE CONTRE ET 4 ABSTENTIONS

b) Budget annexe des parcs de stationnement

- investissement	291 882,33 €
- exploitation	422 474,24 €

==> DECISION PRISE SOUS 0 VOTE CONTRE ET 1 ABSTENTION

c) Budget annexe des forêts communales

- investissement	17 452,79 €
- exploitation	122 723,64 €

==> DECISION PRISE SOUS 0 VOTE CONTRE ET 1 ABSTENTION

d) Budget annexe des lotissements

- investissement	2 493 068,55 €
- fonctionnement	2 454 732,26 €

==> DECISION PRISE SOUS 0 VOTE CONTRE ET 1 ABSTENTION

2) d'autoriser pour la durée du mandat, M. le Maire de la Ville de Sarreguemines à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, comme le prévoit la nomenclature budgétaire et comptable M57.

		<p>3) de voter la participation du budget principal à l'exploitation du budget annexe des parcs de stationnement conformément aux délibérations n° 19 du 19/09/2005 et n° 15 du 26/11/2007 ; le montant prévisionnel pour 2020 est de 331 345,24 € (article 6573641 en dépenses)</p> <p>4) de voter, dans le cadre de la clôture des opérations du lotissement du Forst, les opérations budgétaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le remboursement du prêt initialement consenti par le budget principal au budget annexe des lotissements d'un montant de 470 689.70 € (article 2741 en recettes) - le reversement de l'excédent du budget annexe des lotissements au budget principal d'un montant de 254 784.15 € (article 75821 en recettes) <p>5) d'autoriser M. le Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à signer tous contrats, avenants et autres pièces, contractuelles ou non, à intervenir dans le cadre des crédits prévus au présent budget consolidé, qui seront passés ou non conformément aux règles en vigueur relatives à la commande publique, - à solliciter toutes subventions ou participations à recevoir : <ul style="list-style-type: none"> • de l'Union européenne, • de l'Etat, • de la Région, • du Département, • des structures de coopération intercommunale, • de tous autres organismes, <p>pour les opérations inscrites aux présents budgets.</p> <p>6) de donner délégation à M. le Maire pour procéder dans les limites fixées aux présents budgets à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales, la présente délégation reste valable jusqu'au vote du prochain Budget Primitif, conformément à la délibération N° 8 du 24/05/2020 et dans la continuité de cette délibération.</p>
11	Décide à l'unanimité	<p>Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au nom de la Ville de Sarreguemines, à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) pour un montant de 260€ TTC/an.
12	Décide à l'unanimité	<p><u>Convention de servitude avec ENEDIS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de concéder à ENEDIS les servitudes nécessaires pour implanter un coffret public d'énergie électrique sur une partie de la parcelle communale, cadastrée Section 08, N° 371, sise rue de la Solitude, - d'accepter, à ce titre, une indemnité unique à titre de compensation forfaitaire de 20 €, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes et/ou autorisation à intervenir ainsi que tout document qui s'y réfère.
13	Décide sous 1 opposition et 2 abstentions	<p><u>Cession de 2 parcelles communales, sises rue de l'ancien hôpital, à la société ARTBATI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de désaffecter les surfaces constituant le terrain d'assiette des serres municipales ; cette mesure ne prendra effet qu'après le déplacement de ces serres, et ce au plus tard le 30 septembre 2022, - de prononcer le déclassement du domaine public de ces surfaces, constituées par les parcelles provisoirement cadastrées Section 23, N° 175p et 445p,

		<ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la promesse synallagmatique de vente concernant la cession des parcelles provisoirement cadastrées Section 23, N° 175p et 445p pour une contenance totale estimée à 3 623 m², sises rue de l'Ancien Hôpital, pour 180 820 € HT, à la société ARTBATI, dont le siège social est situé 310 rue de la Montagne 57200 Sarreguemines, - de prendre acte que le prix définitif sera arrêté après réalisation par le géomètre du document d'arpentage, sur la base de la contenance exacte de l'emprise définitivement cédée, - de prendre acte que le prix s'entend net vendeur, des frais liés à la TVA pouvant éventuellement être réclamés par l'administration fiscale, - d'autoriser le Maire à signer ce compromis et de suivre l'exécution des conditions suspensives, - d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique dès lors que sera levé l'ensemble des conditions suspensives portées au compromis, - de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge de l'acquéreur, - d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.
14	Décide à l'unanimité	<p><u>Echange de terrains avec la SCI BENSON, route de Bitche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir auprès de la SCI BENSON, les parcelles cadastrées Section 66, N° 107 (0,94 ares), 109 (2,40 ares), 110 (2,14 ares), 111 (0,97 ares) et 113 (2,80 ares) d'une surface totale de 9,25 ares, pour une valeur de 9 250,- €, - de céder à la SCI BENSON, la parcelle cadastrée Section 66, N° 115 d'une surface totale de 30,32 ares pour une valeur de 30 320,- € - de prendre acte que ces échanges donneront lieu à une soulte globale de 21 070 € en faveur de la Ville de SARREGUEMINES, - de prendre acte que l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure sera partagé à part égale entre la Ville et la SCI BENSON, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente définitifs et tout document qui s'y réfère, - d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.
15	Décide à l'unanimité	<p><u>Site SESA – convention de projet avec l'EPF Lorraine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le projet de convention, - de prévoir les crédits nécessaires pour le concours de la Ville aux études, soit 36 000 € TTC en 2021. Les crédits nécessaires à l'acquisition du bien seront à prévoir ultérieurement selon les modalités de portage foncier et de remboursement définies par la convention, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et/ou autorisation à intervenir ainsi que tout document qui s'y réfère.
16		<p><u>Divers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Néant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. ZINGRAFF', with a long horizontal stroke underneath.

Marc ZINGRAFF
Maire de Sarreguemines